

Mairie de le Biot

18 route de l'église

74430 Le Biot

Tel : 04 50 72 12 06

accueil@lebiot.fr

ARRÊTÉ
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET PERMISSION DE VOIRIE
3065 ROUTE DES ALPES
La Vignette
TRAVAUX DU 02/10/2026 AU 16/10/2026
N° 70/2026

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise Informatika Network, 20 rue de la Marne 93360 Neuilly Plaisance en vue de la réglementation de la circulation pour des travaux de réparation d'une conduite télécom, 3065 route des Alpes – la Vignette -74430 Le Biot ;

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux de réparation d'une conduite télécom, 3065 route des Alpes – la Vignette, 74430 Le Biot ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise Informatika Network, 20 rue de la Marne 93360 Neuilly Plaisance est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux de réparation d'une conduite télécom, 3065 route des Alpes - la Vignette -74430 Le Biot.

Article 2 : La circulation sur la voie communale : pour des travaux de réparation d'une conduite télécom, 3065 route des Alpes – la Vignette 74430 Le Biot , sera réglementée du 02/10/2026 au 16/10/2026.

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place (panneaux, feux, barrières de sécurité...) par l'entreprise Informatika Network.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- À l'entreprise Informatika Network,
- À la brigade de gendarmerie de Montriond,

qui sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Yann MORAND

le 29 Septembre 2026



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.